

**BDO Rhône Alpes**  
20, rue Fernand Pelloutier  
38130 ECHIROLLES

**AUDITS et PARTENAIRES**  
65 b, boulevard des Alpes  
38240 MEYLAN

Membres de la Compagnie Régionale de Grenoble

---

**TESSI SA**

*Siège social : 177 cours de la Libération*  
**38100 GRENOBLE**

**071 501 571 RCS GRENOBLE**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS  
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF  
AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**TESSI SA**

*Siège social : 177 cours de la Libération  
38100 GRENOBLE*

071 501 571 RCS GRENOBLE

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4°  
DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL  
DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

÷

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.725 677 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Echirolles et Meylan, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux comptes,

**BDO Rhône-Alpes**

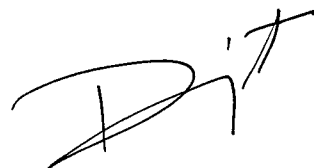
**AUDIT et PARTENAIRES**



**Justine GIRAUD**  
Associée



**Eric BACCI**  
Associé



**Françoise DAUJAT**  
Associée

## **CERTIFICATION DES REMUNERATIONS**

Je, soussigné, Marc Rebouah, Président du Conseil d'administration de la société TESSI, certifie que le montant global des rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'est élevé à 1.725.677 euros.

Grenoble, le 22 avril 2014

Le Président du Conseil d'administration

Marc Rebouah

